



PROJET EDUCATIF 2019

Un espace de loisirs et d'apprentissage :

Affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L. 57/Ligue de l'enseignement), l'association Phalsbourg Loisirs se donne pour missions principales :

- L'organisation d'activités sportives, artistiques et culturelles pour tous,
- L'organisation d'activités socio-éducatives pour les jeunes dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire.

L'association intervient en priorité sur le périmètre de la commune de Phalsbourg, mais les résidents des communes alentours sont les bienvenus : l'adhésion est ouverte à toutes et à tous sans aucune distinction. Lieu de fabrication de liens sociaux incontournable, l'association est un espace d'échanges et de connaissance des autres, favorisant la découverte de l'autre et de soi-même à travers les différents moments proposés.

Parmi ses activités, l'association Phalsbourg Loisirs organise des accueils de loisirs et des séjours de vacances pendant les congés scolaires. Ces accueils, à travers les différents projets et la place laissée à l'enfant, doivent permettre de développer le sens des responsabilités, l'autonomie, la solidarité, le respect des autres et le développement de la personnalité.

Un projet à l'écoute des enfants, des ados et de la famille :

Chaque enfant accueilli lors des accueils de loisirs et des séjours à son propre vécu et sa propre histoire familiale.

L'accueil de loisirs et les séjours étant complémentaires à l'action de la famille, il conviendra d'en tenir compte et de ne pas oublier que les parents restent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

L'équipe pédagogique répondra aux sollicitations et interrogations des parents, consciente de la confiance que les parents nous accordent en nous confiant leurs enfants.

Consciente des spécificités du public adolescent, l'association souhaite les accueillir suivant des modalités spécifiques, afin de les aider à construire ou finaliser leurs projets (loisirs, orientation, culture, etc...).

Ces accueils prendront les formes suivantes :

- Permanence du Point Information Jeunesse, porté par l'association et installé dans les locaux de la Médiathèque Intercommunale.
- Accueils collectifs spécifiques pour la tranche d'âge
- Evènements ponctuels ou réguliers (sorties, ateliers) en fonction des projets des jeunes.

Une organisation au service de la personne :

Durant les accueils collectifs de mineurs, l'équipe pédagogique doit permettre à l'enfant de découvrir, à son rythme, les activités qui lui sont proposées, et doit également favoriser le développement de la créativité de l'enfant à l'aide de différents moyens d'expression. L'accueil de loisirs doit favoriser les relations et la communication entre les enfants mais également avec les adultes. Il convient de ne pas oublier que les enfants sont en « vacances ». Ainsi, l'enfant pourra choisir librement les activités d'intérêts différents qui lui seront proposées.

Afin de respecter les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs, lorsque les groupes accueillis dépasseront un nombre fixé en concertation par le Conseil d'Administration et les équipes pédagogiques (à titre indicatif : plus de trente mineurs accueillis sur le même site), les enfants seront séparés en deux groupes d'âge au moins, avec une attention particulière apportée aux enfants de moins de 6 ans. Cela permettra une meilleure adaptation :

- Du rythme des journées : convaincus que l'enfant a besoin de se reposer pendant les vacances scolaires, les horaires de fonctionnement des accueils de loisirs et des séjours seront adaptés en fonction du projet.
- Des activités et sorties proposées
- De l'aménagement des espaces (notamment du mobilier)
- Du matériel mis à disposition

Les équipes pédagogiques responsables de la mise en œuvre des accueils collectifs de mineurs veilleront systématiquement à choisir des activités adaptées au public, en particulier dans le cas des activités physiques et sportives. Celles-ci seront proposées dans un cadre ludique, sans recherche de performance ni pratique intensive. L'équipe pédagogique vérifiera au préalable si l'activité sportive choisie fait l'objet d'un cadre réglementaire spécifique (conditions d'encadrement, modalités d'organisation...). Le cas échéant, l'association pourra solliciter les compétences d'intervenants extérieurs, et demander aux familles les certificats médicaux et autorisation appropriées.

Tous les renseignements sanitaires nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des mineurs durant les accueils collectifs seront collectés par l'association au moment de l'inscription et transmis aux directeurs/directrices des accueils.

Un espace de dialogue et de respect :

L'enfant est un être à part entière ; il a donc droit au respect de chacun, enfants et adultes ; (respect par l'écoute et le dialogue, respect par la non-violence d'enfant à enfant et d'adultes à enfant ; respect du langage ; respect des différences). L'enfant a besoin de sécurité matérielle autant qu'affective, l'équipe pédagogique se doit d'être à l'écoute de ces besoins. L'équipe pédagogique ne devra pas seulement privilégier les activités mais également la qualité des relations entre tous les participants et les acteurs du projet.

Le respect des différences passe également par l'accueil de tous et toutes, sans discrimination. L'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou en situation de handicap sera envisagé dans un échange préalable avec les familles, l'équipe pédagogique et l'association. Des moyens matériels et humains seront mis en place pour permettre cet accueil dans le respect du bien-être de l'enfant.

Un protocole adapté (par exemple : animateur référent, accompagnement dans la vie quotidienne et dans les activités, surveillance de symptômes ou d'allergènes...) sera joint au projet pédagogique de l'accueil. Dans le cas où l'accueil serait réellement impossible (locaux inappropriés, personnel non formé à la situation spécifique de l'enfant), l'association recherchera, en concertation avec les parents, des lieux d'accueils adaptés.

Une équipe d'adultes au service du projet :

Pour arriver à ces intentions éducatives, l'association met à la disposition de l'équipe pédagogique des locaux, un budget et du matériel adaptés au public accueilli. Respectant les intentions éducatives, des activités d'expressions, manuelles et corporelles, des grands jeux, des petits jeux sportifs et ludiques, des sorties culturelles, de loisirs et touristiques pourront être organisés au libre choix de l'équipe pédagogique et des enfants. Des membres du comité s'assureront du respect du projet éducatif par les moyens suivants :

- Consultation du projet pédagogique avant le début de chaque accueil de loisirs.
- Visites ponctuelles durant le temps de présence des enfants.
- Entretien bilan avec tout ou partie de l'équipe pédagogique.

Ce projet ne se veut ni exhaustif, ni définitif : chaque acteur de la vie de l'association (enfants, parents, équipes, adhérents, bénévoles...) pourra apporter des modifications après dialogue et négociation avec les membres du comité, afin d'en faire le projet de chacun.